
BILLET FINANCIER
COMPTES 2016

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	p.02
SYNTHÈSE	p.03
ACTEURS FINANCIERS DU CNB	p.04
OBSERVATIONS LIMINAIRES	p.05
NOMBRE D'AVOCATS INSCRITS	p.06
Évolution des cotisations	p.06
Évolution du tarif	p.06
PRÉSENTATION DES COMPTES	p.07

ÉDITO



Mes chers confrères,

Pour la première fois, le Conseil national des barreaux publie ses comptes sous la forme d'un bulletin spécial adressé à l'ensemble des avocats. Nous avons ainsi souhaité répondre à une attente légitime de transparence en vous présentant les grandes masses budgétaires qui justifient la cotisation appelée auprès de vous chaque année.

Pour 2016, les investissements du Conseil national des barreaux se sont concentrés sur le développement de nouveaux services numériques : extension de la plateforme e-Barreau, création du Cloud privé des avocats, ouverture du site Avocat.fr pour la fourniture de consultations en ligne en conformité avec les règles déontologiques de la profession.

Bien entendu, les services du Conseil national des barreaux ne se cantonnent pas aux systèmes d'information de la profession et l'année 2016 a vu aussi un accroissement de l'offre de formation proposée aux avocats : douze Etats généraux, des colloques thématiques, des formations ad hoc à la procédure participative, à l'acte d'avocat numérique, aux mesures de l'état d'urgence ou de l'implication de la profession dans la gestion de la crise des migrants. N'oublions pas non plus la gestion de l'accès aux certificats de spécialisation désormais confiée au CNB en lien avec les écoles d'avocats, ou la création du Centre national de médiation des avocats.

Le Conseil national des barreaux a souhaité aussi mettre à disposition des avocats des outils d'aide dans leur exercice professionnel via des fiches pratiques, des modèles d'actes, des cahiers ou vade-mecum sur des sujets tels que la communication de l'avocat, la lutte contre le blanchiment, ou le divorce par consentement mutuel. L'effort de communication s'est également poursuivi avec la refonte des lettres électroniques du CNB que reçoit chaque avocat et de son site institutionnel avec pour objectif un accès facilité à l'information.

Pour réaliser ces objectifs et remplir les missions qui lui sont dévolues par le législateur, les effectifs des permanents du Conseil national des barreaux ont été renforcés.

Vous trouverez ainsi dans le bulletin ci-joint le détail des dépenses budgétaires engagées par votre institution nationale au cours de l'année 2016.

Je vous prie d'agréer, chers confrères, l'expression de mes sentiments dévoués

François-Antoine CROS
Trésorier

SYNTHÈSE

Le budget 2016 est maîtrisé à la vue de l'atterrissage des comptes.

Des projets d'envergure ont pu être réalisés avec l'utilisation de fonds réservés de 2015 et ont abouti à la mise à disposition des avocats de nouveaux outils numériques :

- Le **Cloud privé** de la profession et les services associés
- Un nouveau canal sécurisé de connexion avec votre clé RPVA (**VPN SSL** de SFR)
- Un outil centralisé d'identification (e-dentitas), prérequis de la gestion de la délégation et de l'accès sans clé au RPVA.
- La **plateforme de consultation juridique** Avocat.fr pour faciliter la mise en contact entre avocats et clients.

La campagne de promotion de la profession « **Jamais sans mon avocat** », dont l'objectif est de sensibiliser le grand public aux domaines de compétence des avocats, a également pu être lancée en mai 2016. Au vu du succès de cette campagne en 2016 avec plus de 6 millions de vues, une deuxième saison a été lancée qui sera diffusée dès février 2017.

De nouveaux projets budgétés en 2016 ont été réalisés et seront poursuivis :

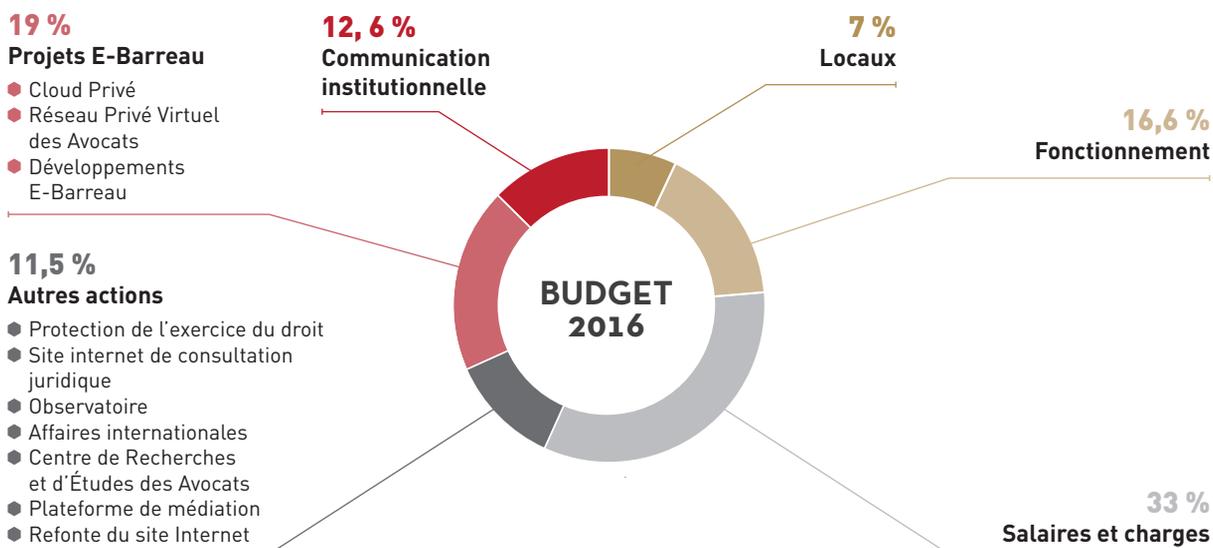
- **La plateforme du Centre national de médiation** des avocats (CNMA) qui permet de mettre en avant l'activité des avocats-médiateurs et les référencer
- **La refonte du portail du CNB** qui permet aux avocats un accès simplifié à l'information et aux services, intégrant l'encyclopédie de la profession, ainsi que la refonte graphique et éditoriale des newsletters
- **La mise en place du médiateur** national de la consommation de la profession
- **Les études de l'Observatoire**, ainsi que les 24 heures de l'innovation et le concours « projets innovants ».

Les cotisations appelées auprès de chaque avocat inscrit au tableau permettent de financer l'ensemble de ces services et répondre ainsi aux nombreux besoins de la profession.

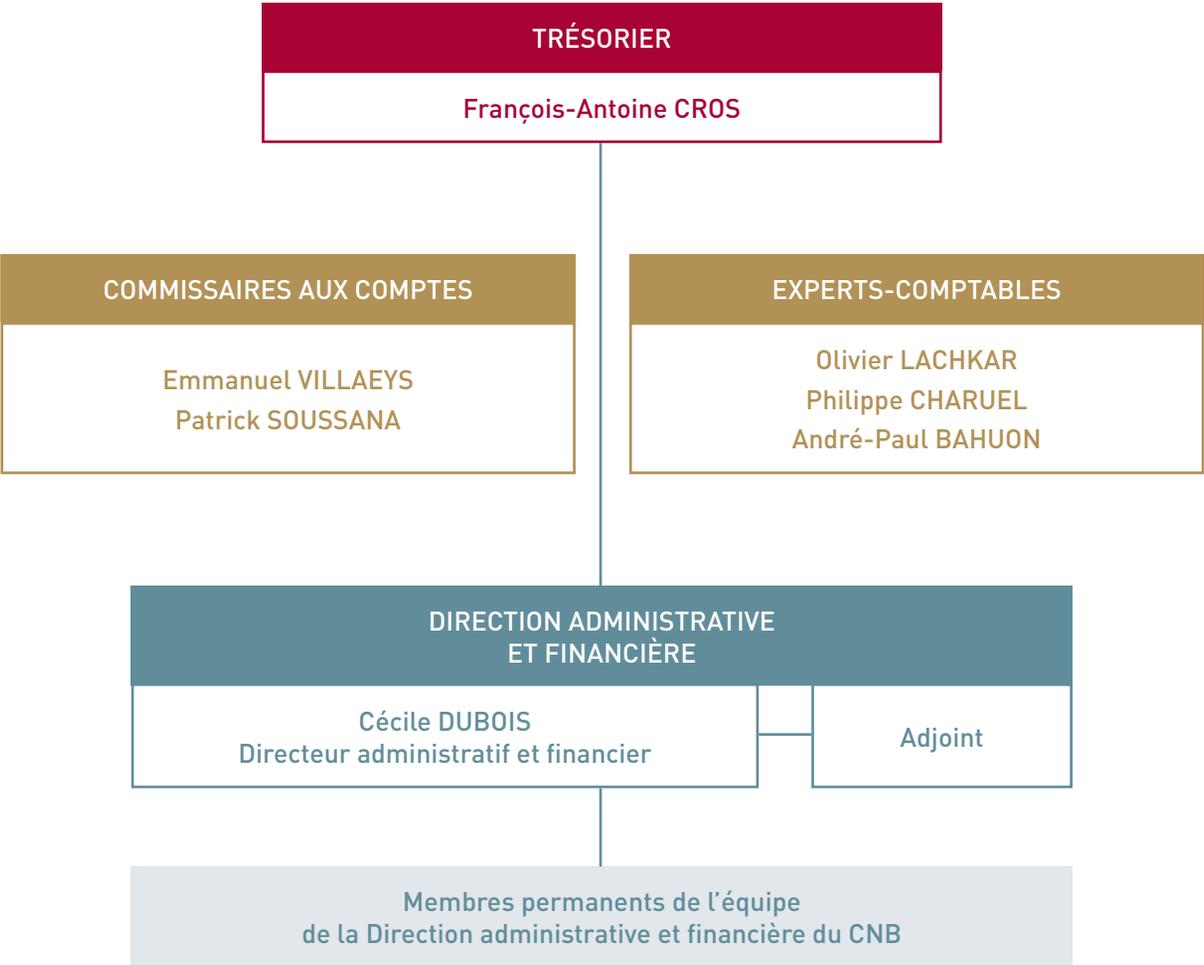
L'informatique (projets e-barreau) représente le premier poste de dépenses, avec une part importante pour le récurrent lié à la conservation des outils informatiques et la gestion de l'infrastructure des systèmes d'information (19 %) ; suivi de la communication institutionnelle (12,6 %) et des autres actions de la mandature (11,5 %).

Le reste du budget opérationnel est ventilé entre les charges de fonctionnement, de locaux, et les charges de personnel.

VENTILATION DU BUDGET OPÉRATIONNEL 2016 DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX



LES ACTEURS FINANCIERS DU CNB



OBSERVATIONS LIMINAIRES

SYNTHÈSE DES COMPTES DU CNB

RESSOURCES	2016 (K€)	2015 (K€)
Cotisations – appels aux avocats	19 281	18 805
Reprises, Transfert de charge & Subventions (Cotisation, refacturation CNB.com...)	7 200	5 069
Ventes - colloques	1 006	816
Rétrocession Clé nouvelle génération	627	556
Produits Divers Gestion Courante	5	9
Report des ressources non utilisées		501
Total Ressources	28 119	25 756
CHARGES	2016 (K€)	2015 (K€)
Charges d'exploitation (actions & fonctionnement)	13 450	9 488
Personnel	5 567	4 428
Impôts & taxes	572	478
Amortissements et provisions (immobilisations, Convention, cotisations, ...)	7 154	6 832
Pertes sur arriérés* de cotisations	1 354	0
Autres charges d'exploitation	151	513
Total Charges	28 248	21 740
Résultat financier & exceptionnel	43	97
SOLDE	-86	4 113

NOMBRE D'AVOCATS INSCRITS

ANNÉE	Avocats Plus de 2 ans d'exercice	Avocats Moins de 2 ans d'exercice	TOTAL
2009	45 437	4 757	50 194
2010	45 405	6 375	51 780
2011	46 590	5 542	52 132
2012	49 762	6 586	56 348
2013	51 088	6 813	57 901
2014	53 246	6 744	59 990
2015	55 251	6 962	62 213
2016	56 991	6 909	63 900

ÉVOLUTION DES COTISATIONS

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'avocats appelés	56 348	57 901	59 990	62 213	63 900
Montant appelé (en K€)	14 358	16 348	17 552	18 794	19 343

ÉVOLUTION DU TARIF

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016
Montant Cotisation moins de 2 ans d'exercice	140 €	150 €	155 €	160 €	160 €
Montant Cotisation plus de 2 ans d'exercice	270 €	300 €	310 €	320 €	320 €

* Pertes 2010 : 832 K€ et 2011 : 522 K€

PRÉSENTATION DES COMPTES

Accéder à la présentation des comptes 2016
sur le site Internet du Conseil national des barreaux

www.cnb.avocat.fr



© Conseil national des barreaux
Juillet 2017
Etablissement d'utilité publique
Art. 21-1 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971
modifiée

22 rue de Londres - 75009 Paris
Tél. 01 53 30 85 60 - Fax. 01 53 30 85 61
www.cnb.avocat.fr
